

Arrêté réglementant la circulation des jeunes mineurs de moins 13 ans la nuit (arrêté « couvre-feu »)

Tél. 05 49 86 01 71
Fax 05 49 86 09 51

Le Maire de la commune de Saint Gervais Les Trois Clochers (Vienne);

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-24, L 2212-1 et L 2212-2,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu l'article 40 du code de procédure pénale,

Vu l'article 375 du code civil,

Considérant l'augmentation de jeunes mineurs de moins de 13 ans livrés à eux-mêmes, notamment pendant la période estivale et pendant les vacances scolaires et leur implication croissante dans les actes de délinquance,

Considérant que la circulation des jeunes mineurs de moins 13 ans la nuit, sans accompagnement, constitue un risque pour leur propre sécurité, ainsi que pour l'ordre public (*rassemblements nocturnes, atteintes contre les biens et les personnes, rixes, participations aux trafics divers, etc.*),

Considérant qu'il est nécessaire de protéger les mineurs de moins de 13 ans contre les dangers auxquels ils sont exposés.

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Tout mineur âgé de moins de 13 ans ne pourra, sans être accompagné d'une personne majeure, circuler de 23 heures à 6 heures dans les sites et lieux suivants :

- Place du 28 août 1944 et abris bus
- Parc Massonnet et abords Salle des Fêtes.
- Plan d'eau communal de Battreau.
- Terrains de sports au lieudit La Lande.

Article 2. - Tout mineur de moins de 13 ans en infraction avec les dispositions susvisées, pourra être reconduit à son domicile par les fonctionnaires de gendarmerie ou de police qui, le cas échéant, informeront sans délai le procureur de la République de tous les faits susceptibles de donner lieu à des poursuites ou à la saisine du juge des enfants.

Article 3. - Les manquements aux obligations du présent arrêté seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe.

Article 4. - Le présente arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux précités dont ampliation sera transmise à:

- La Sous-Préfecture de Chatellerault
- La Brigade de Gendarmerie de Saint Gervais Les Trois Clochers

A Saint Gervais Les Trois Clochers, le 29 avril 2011.

Le Maire,

Mme Nicole Valette.



Affiché le 29 avril 2011.